

Guide de fin d'études

Stratégies de remboursement de votre prêt étudiant



Étudiez vos options



Table des Matières

Un peu de planification peut vous aider à épargner beaucoup d'argent	1
Six mois de liberté	3
La fin de vos études : le remboursement de vos prêts	4
Le programme de réduction de la dette pour les étudiants de l'Alberta	5
Modalités de remboursement	8
Que se passe-t-il si je ne peux rembourser?	11
Foire aux questions	13
Nous sommes là pour vous aider	16

Un peu de planification peut vous aider à épargner beaucoup d'argent

À certains égards, la fin des études ressemble beaucoup au commencement : c'est un nouveau chapitre de votre vie. Vous vous retrouvez en terrain inconnu, face à toutes sortes de possibilités, de défis et de responsabilités. Le remboursement de votre prêt étudiant est peut-être la dernière chose dont vous avez envie de vous occuper. C'est pourquoi il est judicieux de planifier votre mode de remboursement avant que vous ne complétiez vos études.

« Hey! J'ai fait des études, comment se fait-il que je sois encore fauché? »

Ahhhhh, la fin de la vie étudiante. Plus de « Dîner Kraft », pas vrai? Si vous dénicher rapidement du travail, il est fort probable que vous gagnerez beaucoup plus d'argent qu'à l'époque où vous fréquentez les salles de cours. Il est fort probable également que vos dépenses seront plus élevées. Ce serait alors une bonne idée d'établir un nouveau budget, tout comme vous l'avez fait au début de vos études.

Commencez par vous renseigner un peu sur les salaires de départ dans votre profession. Questionnez quelques diplômés de fraîche date, adressez-vous à une association professionnelle ou à un syndicat dans votre domaine, naviguez sur Internet pour en savoir plus long sur les enquêtes salariales, et vérifiez les journaux pour en savoir davantage sur des postes analogues. Vous aurez ainsi une bonne idée du scénario le plus favorable.

Essayez ensuite de calculer vos frais de subsistance au sortir de vos études. Où allez-vous vivre? Quelles dépenses entraînera le début d'un nouvel emploi?

Les jeans et les chaussures de sport qui constituaient votre tenue vestimentaire des dernières années ne feront peut-être plus l'affaire. Parmi les dépenses à prendre en considération, en plus des mensualités pour vos prêts étudiants, il y a les vêtements, le transport et les frais de stationnement, de même que des choses courantes comme le loyer, la nourriture et les services publics.

Et votre prêt étudiant dans tout ça?

Maintenant, il est temps de chercher à savoir comment intégrer votre remboursement à votre budget d'ex-étudiant. Le montant de vos mensualités dépendra de trois choses :

- l'importance de votre prêt;
- les modalités de remboursement; et,
- le taux d'intérêt de votre prêt.



Mike

Diplômé en graphisme

A emprunté 10 000 \$

Mike vient de terminer son programme d'études et d'ouvrir une petite boîte de graphisme. Il n'ignore pas que la première année d'exploitation d'une nouvelle entreprise comporte beaucoup de frais, et c'est pourquoi il veut réduire autant que possible les mensualités de son prêt étudiant. Il a signé une entente de remboursement en vertu de laquelle il échelonnera sur près de 10 ans ses paiements, qui seront d'environ 121 \$ par mois (en presumant un taux d'intérêt de 8 %).

« Lorsque les affaires commenceront à rouler, je réviserai peut-être mon plan pour rembourser ma dette plus vite. Mais pour l'instant, j'ai besoin de tous mes fonds supplémentaires pour les coûts de marketing et de démarrage. »

REVENU MENSUEL :
ENTRE 1 000 \$ ET 3 500 \$

REMBOURSEMENT DE PRÊT
ÉTUDIANT : 121 \$

POURCENTAGE DU REVENU :
ENTRE 3,5 % ET 12 %



[Retour à la table des matières](#)

Six mois de liberté

Une fois que vous avez obtenu votre diplôme ou que vous avez quitté vos études, vous disposez d'un délai de grâce de six mois avant de devoir entreprendre le remboursement de votre prêt étudiant.

Ces six mois visent à vous donner le temps de souffler et de vous mettre sur pied avant de vous attaquer au remboursement, mais n'allez pas oublier l'existence de ces prêts! Vous devez effectuer des versements pour rembourser à la fois les intérêts et le capital dès le premier jour du septième mois suivant votre départ de l'école.

Beaucoup de gens déménagent dans les six mois qui suivent la fin de leurs études. Si c'est votre cas, assurez-vous que EDULINX, votre banque et/ou le Centre de service national de prêts aux étudiants est toujours au courant de votre dernière adresse. Ils vous feront parvenir de l'information importante sur votre prêt. Si vous ne la recevez pas (ou n'y répondez pas), vous partez du mauvais pied, c'est le moins qu'on puisse dire.

Communiquez avec EDULINX pour obtenir de plus amples informations au sujet de votre prêt étudiant de l'Alberta, en composant le 1-866-827-0310 ou en consultant www.edulinx.ca.

Pour de plus amples renseignements au sujet de votre prêt étudiant consenti par le gouvernement du Canada, communiquez avec le Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE). Composez le 1-888-815-4514 si vous fréquentez une institution publique (université, collège communautaire) ou le 1-866-587-7452 si vous fréquentez une institution privée (collège professionnel, école technique), ou bien consultez www.canlearn.ca.



Will

Ingénieur pétrolier

A emprunté 12 000 \$

Will vient d'obtenir un diplôme en génie pétrolier. Il s'est trouvé un emploi dans un chantier de forage au nord d'Edmonton pour lequel il touche un salaire de 54 000 \$ par année. Il a décidé de rembourser son prêt le plus rapidement possible. Moyennant des mensualités à 376 \$ environ (en présumant un taux d'intérêt de 8 %), il lui faudra moins de trois ans pour acquitter sa dette.

« Une fois mon prêt étudiant remboursé, je projette d'économiser pour l'achat d'une maison. »

REVENU MENSUEL : 4 500 \$
PAIEMENTS DE PRÊT ÉTUDIANT : 376 \$
POURCENTAGE DU REVENU : 8.4 %



[Retour à la table des matières](#)

La fin de vos études : le remboursement de vos prêts

Les six mois les plus importants de votre prêt

Avant la fin de la période de grâce de six mois, vous devriez rencontrer un conseiller d'EDULINX, votre représentant bancaire et/ou le Centre de service national de prêts aux étudiants à propos du remboursement. Si vous avez bénéficié de prêts d'études canadiens ainsi que de prêts de l'Alberta, vous aurez plusieurs remboursements distincts, et donc plusieurs mensualités, à négocier.

Établissement de crédit désigné du prêt étudiant de l'Alberta

Tous les prêts aux étudiants accordés par le gouvernement de l'Alberta sont financés par EDULINX, le service provincial de prêts aux étudiants. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le service EDULINX en composant le 1-866-827-0310. Si votre prêt étudiant de l'Alberta a été accordé avant le 1er août 2001, vous devez vous adresser à l'établissement de crédit avec lequel vous l'avez négocié pour en savoir davantage sur votre engagement.

Programme canadien de prêts aux étudiants

Tous les prêts aux étudiants accordés par le gouvernement du Canada sont financés par le Centre de service national de prêts aux étudiants. Pour de plus amples renseignements, contactez le Centre de service national de prêts aux étudiants en composant le 1-888-815-4514 si vous fréquentez une institution publique (université, collège communautaire) ou le 1-866-587-7452 si vous fréquentez une institution privée (collège professionnel, école technique). Si votre prêt étudiant du Canada a été émis avant le 1er août 2000, communiquez avec votre établissement de crédit pour obtenir de plus amples renseignements.

suite page 5

INFORMEZ-VOUS

Rendez-vous sur le site Web d'EDULINX à www.edulinx.ca, inscrivez-vous et suivez la session d'orientation de sortie du prêt. Cette session vous explique tout ce que vous devez savoir à propos de vos responsabilités eu égard au remboursement de votre prêt d'études de l'Alberta ainsi que les programmes d'aide qui sont offerts.

Pendant que vous y êtes, consultez les Services en direct d'EDULINX afin de pouvoir gérer en ligne votre prêt, voir les détails de votre prêt de l'Alberta et l'historique des relevés, effectuer un versement et mettre à jour votre adresse

suite de la page 4

Le contrat de prêt

Si vous avez un prêt étudiant de l'Alberta, vous recevrez une lettre de remboursement normalisée qui définira automatiquement une période de remboursement et un taux d'intérêt. Si vous ne communiquez pas avec un représentant à EDULINX pour discuter d'autres dispositions, ce seront là les modalités définitives du remboursement.

Si vous avez un prêt étudiant du Canada, vous recevrez par le courrier un contrat de prêt normalisé que vous devrez signer et retourner. Ce contrat définira automatiquement une période de remboursement et un taux d'intérêt. Si vous ne communiquez pas avec le Centre de service national de prêts aux étudiants pour discuter d'autres dispositions, ce seront là les modalités définitives de votre remboursement, que vous signiez et retourniez le contrat ou non.

[Retour à la table des matières](#)

Le programme de réduction de la dette pour les étudiants de l'Alberta

Et maintenant, les bonnes nouvelles!

Si vous avez reçu une aide financière du gouvernement et que vous avez terminé vos études, vous pouvez avoir recours à une allocation spéciale pour réduire votre dette dans le cadre du programme de réduction de la dette pour les prêts étudiants de l'Alberta. Ce programme vise à aider les étudiants albertains à ne pas se retrouver avec une dette impossible à gérer.

Vous pouvez être admissible si :

Vos prêts étudiants de l'Alberta et du Canada, pris ensemble, dépassent le niveau d'endettement établi pour votre programme (voir le tableau à la page 8). L'allocation spéciale pour réduire votre dette sera consacrée à votre prêt étudiant de l'Alberta seulement. Le montant de l'allocation ne dépassera pas la somme de votre prêt étudiant de l'Alberta.

Cette allocation spéciale pour réduire votre dette peut être diminuée si :

- Vous avez abandonné vos études avant la fin de l'année scolaire, ou que
- Vous n'avez pas utilisé la totalité de vos prêts au cours d'une année scolaire, ou que
- Les prêts que vous avez reçus pour une période donnée étaient moins élevés que le minimum prévu pour l'année scolaire concernée

Vous pourriez toujours être admissible si vous :

- **N'avez pas réussi vos cours.** Le montant de l'allocation sera déterminé en fonction de la période durant laquelle vous étiez inscrit en tant qu'étudiant à temps plein.
- **Avez déjà remboursé vos prêts étudiants de l'Alberta et du Canada.** Si vous déposez une demande et que vous avez droit à une allocation dans le cadre du programme de réduction de la dette, vous recevrez directement un chèque couvrant le montant prévu de la remise.

REMARQUE : Le programme de réduction de la dette pour les prêts étudiants de l'Alberta n'est pas une forme de récompense pour avoir obtenu de bonnes notes. Même si vous n'êtes pas en tête de classe, vous serez admissible si votre prêt est suffisamment important et si vous n'avez pas abandonné les études à temps plein.

suite page 7

suite de la page 6

Comment l'allocation du programme de réduction de la dette est-elle payée?

Vous serez inscrit spontanément au programme et le **paiement effectué automatiquement** à la fin de vos études si :

- Vous avez reçu un prêt étudiant de l'Alberta après le 31 juillet 2001, et **que**
- Vous avez indiqué qu'il s'agit de votre dernière année d'études sur votre dernière demande d'aide financière.

L'allocation s'appliquera directement au capital et, après, aux intérêts de vos prêts étudiants de l'Alberta financés par EDULINX et/ou votre établissement de crédit. Si vous avez déjà remboursé la totalité de votre prêt étudiant de l'Alberta, vous recevrez directement un chèque correspondant au montant de l'allocation.

Qu'advient-il si je n'ai pas indiqué qu'il s'agissait de ma dernière année d'études ?

Si vous n'avez pas indiqué qu'il s'agit de votre dernière année d'études sur votre dernière demande d'aide financière aux études de l'Alberta, l'allocation spéciale pour réduire votre dette continuera à être payée automatiquement, sauf qu'elle ne sera pas versée avant au moins 6 mois après le dernier mois de vos études. Pour éviter le délai de 6 mois, veuillez imprimer, compléter et nous faire parvenir un formulaire de demande en ligne.

Où puis-je trouver un formulaire de demande?

Vous pouvez vous procurer un formulaire d'allocation spéciale pour réduire votre dette à partir du site Web www.alis.gov.ab.ca en cliquant sur la rubrique "*Student Finance*", puis en choisissant "*Printable forms*".

suite page 8

suite de la page 7

Niveaux d'endettement minimaux

Vous pouvez avoir droit à l'allocation spéciale pour réduire votre dette si vos prêts étudiants de l'Alberta et du Canada, pris ensemble, dépassent le niveau d'endettement établi pour votre programme. Les niveaux d'endettement varient selon le programme et sont susceptibles d'être révisés. Les niveaux d'endettement figurant dans le tableau ci-après s'appliquent aux étudiants ayant obtenu leur diplôme durant l'année scolaire 2005-2006 :

Programme	Durée du programme	Niveaux d'endettement minimaux
Écoles professionnelles privées	Par semestre de 4 mois	3 570 \$
Certificat	2 x 8 mois par année	12 140 \$
Diplôme	4 x 8 mois par année	22 140 \$
Maîtrise		32 140 \$
Doctorat		37 140 \$
Pharmacie		27 140 \$
Médecine vétérinaire, études chiropratiques, optométrie		42 140 \$
MBA		44 280 \$*
Droit		45 710 \$*
Médecine		70 350 \$*
Médecine dentaire		72 850 \$*

À titre d'exemple, si, au terme d'un programme d'études de quatre ans, vous devez 29 280 \$ en prêts étudiants de l'Alberta et du Canada pris ensemble, le gouvernement de l'Alberta peut rembourser jusqu'à 7 140 \$ de votre prêt étudiant de l'Alberta.

* Les étudiants peuvent avoir droit à un semestre supplémentaire de soutien financier chaque année pour répondre à leurs besoins financiers. Cependant, les étudiants qui accèdent à ce soutien supplémentaire verront augmenter leur niveau d'endettement.

[Retour à la table des matières](#)

REVENU MENSUEL : 1 300 \$

PAIEMENTS DE PRÊT ÉTUDIANT
SUSPENDUS : 212 \$

POURCENTAGE DU REVENU : 16 %

Sasha

Diplômée en
enseignement

A emprunté 17 500 \$

Sasha est diplômée depuis peu en enseignement. Elle a postulé un emploi au conseil scolaire de sa ville, mais n'a été engagée que comme suppléante. Ajoutons à cela qu'elle occupe un emploi de serveuse à temps partiel pour arriver à joindre les deux bouts. Six mois après l'obtention de son diplôme, Sasha n'avait pas assez de revenus pour commencer à rembourser son prêt étudiant, de sorte qu'elle a eu recours au Régime d'exemption d'intérêts pour retarder le versement de ses mensualités.

« Je serai probablement embauchée comme professeure à temps plein l'automne prochain, ce qui me permettra d'établir un calendrier de remboursement régulier de mon prêt étudiant. »



Modalités de remboursement

Vous ne pouvez pas décider de négliger votre prêt, mais vous pouvez faire certains choix qui auront une grande incidence sur les modalités de remboursement. En premier lieu, il vous faut déterminer en combien de temps vous souhaitez rembourser votre prêt. Plus la durée de remboursement est courte, plus vos mensualités sont élevées; mais, plus cette durée est longue, plus le total des intérêts versés sera élevé. Vous pouvez modifier vos modalités de remboursement grâce aux Services en direct d'EDULINX à www.edulinx.ca.

Il est fort probable que vous avez accumulé des dettes pendant au moins quelques années, et vous trouverez peut-être difficile de convertir le total global en mensualités. Les renseignements suivants fourniront un aperçu des modalités de remboursement. Choisissez l'option qui est la mieux adaptée à votre situation personnelle.

Parlons chiffres

En supposant un taux d'intérêt de 8% et une durée de remboursement de 10 ans, le tableau suivant fournit un aperçu des mensualités selon l'importance de votre prêt étudiant :

Importance du prêt	Mensualités	Intérêts versés en 10 ans	Total
10 000 \$	121 \$	4 520 \$	14 520 \$
15 000 \$	182 \$	6 840 \$	21 840 \$
20 000 \$	243 \$	9 160 \$	29 160 \$
25 000 \$	303 \$	11 360 \$	36 360 \$
30 000 \$	364 \$	13 680 \$	43 680 \$
50 000 \$	607 \$	22 840 \$	72 840 \$

En supposant un taux d'intérêt de 8% et des durées de remboursement de 5 et de 10 ans, les tableaux à la page 10 suggèrent le taux de salaire annuel minimum requis pour rembourser un prêt étudiant, en consacrant 15 % du revenu brut au remboursement du prêt.

suite page 10

suite de la page 9

Pour rembourser un prêt sur une durée de 5 ans :

Importance du prêt	Mensualités	Total des mensualités	Salaire minimum approximatif requis pour rembourser le prêt
7 000 \$	142 \$	8 520 \$	11 120 \$
14 000 \$	284 \$	17 040 \$	22 160 \$
21 000 \$	426 \$	25 560 \$	33 280 \$
28 000 \$	568 \$	34 080 \$	44 400 \$

Pour rembourser un prêt sur une durée de 10 ans :

Importance du prêt	Mensualités	Total des mensualités	Salaire minimum approximatif requis pour rembourser le prêt
7 000 \$	85 \$	10 200 \$	6 480 \$
14 000 \$	170 \$	20 400 \$	13 040 \$
21 000 \$	255 \$	30 600 \$	19 520 \$
28 000 \$	340 \$	40 600 \$	26 000 \$

Taux d'intérêt

Il existe deux principaux types de taux d'intérêt pour les prêts étudiants -- à savoir, les taux fixes et les taux flottants. L'un et l'autre reposent sur le taux préférentiel, un taux de référence déterminé par votre établissement de crédit et qui change en fonction du taux de la Banque du Canada, de l'économie et d'autres facteurs.

Votre taux d'intérêt, s'il est flottant, se modifiera au gré des variations du taux préférentiel de l'établissement de crédit. Le taux flottant normal est le taux préférentiel majoré de 2,5 %. À moins d'indications contraires de votre part, ce sera le type de taux choisi pour votre prêt.

Si votre taux d'intérêt est fixe, il demeurera inchangé tout au long de votre remboursement. Le taux fixe normal pour un prêt étudiant est le taux préférentiel majoré de 5 %. Le taux d'intérêt fixe ne peut être demandé qu'une seule fois.

suite page 11

suite de la page 10

Flexibilité

L'un des aspects intéressants des prêts étudiants est leur flexibilité de remboursement. Vous pouvez faire réviser vos modalités de remboursement (changer en ligne le montant de vos versements, l'échéance et la date des versements) si votre situation change, et il est toujours possible d'effectuer des paiements forfaitaires advenant un gain imprévu (on ne sait jamais!) comme un remboursement d'impôt très substantiel ou un héritage. Vous pouvez effectuer ces modifications par le biais de Services en direct d'EDULINX à www.edulinx.ca.

Danielle et Gordon

Danielle et Gordon sont des collègues de classe qui ont récemment obtenu un diplôme en génie. Ils ont tous deux décroché un emploi dans leur domaine qui leur rapporte à peu près le même salaire, soit un peu plus de 54 000 \$. Leurs prêts étudiants s'élevaient dans les deux cas à environ 16 000 \$, sauf que leurs modes de gestion du remboursement sont totalement différents.

Danielle projette de rembourser en quatre ans tout son prêt, ce qui suppose de lourdes mensualités de 392 \$. Pour que ces versements cadrent avec son budget, elle vivra en colocation dans un petit appartement et ne fera aucune grosse dépense, comme l'achat d'une auto. *« Pour moi, de tels sacrifices en valent la peine s'ils me permettent de rembourser mon prêt le plus tôt possible. Avec un calendrier de remboursement de quatre ans, je paierai beaucoup moins d'intérêts. De toute manière, il me restera toute la vie pour m'acheter les choses qui me feront envie. »*

La situation de **Gordon** est différente. Il est marié et père d'un enfant de deux ans. Par ailleurs, son épouse et lui viennent d'acheter une maison, de sorte que les versements hypothécaires s'ajoutent au remboursement du prêt étudiant. C'est pourquoi il a choisi un calendrier de remboursement qui s'étire sur une période de huit ans, c'est-à-dire des mensualités d'environ 228 \$. *« Je sais que je paierai davantage d'intérêts, mais à mes yeux, ça vaut la peine. Ma famille a fait beaucoup de sacrifices lorsque j'étais à l'école. Je ne tiens pas à remettre encore à plus tard les bonnes choses de la vie. »*

[Retour à la table des matières](#)



Que se passe-t-il si je ne peux rembourser?



Il n'est pas donné à tous de trouver l'emploi rêvé six mois après la fin de ses études. Sans parler du fait que l'on peut perdre son emploi. Au début, tout n'est pas rose. Si vous croyez ne pas être en mesure d'effectuer vos paiements, ne vous faites pas de mauvais sang. Il existe des programmes conçus pour vous aider à vous tirer des mauvais pas. L'important est de rester en contact avec EDULINX, votre banque et/ou le Centre de service national de prêts aux étudiants de manière à ce qu'on comprenne votre situation. Pour avoir droit à ces programmes, il vous faut avoir signé votre contrat de prêt et maintenu votre prêt en règle.

Régime d'exemption d'intérêts

Avoir droit à une exemption d'intérêts, c'est comme se retrouver à nouveau étudiant pour un certain temps : vous êtes dispensé des versements sur votre prêt et votre prêt ne porte pas d'intérêts pour le temps prévu. Vous pouvez y recourir lorsque vous cherchez du travail, lorsque vous avez perdu votre emploi ou que vous traversez une crise monétaire temporaire (comme une urgence médicale).

Le Régime d'exemption d'intérêts s'applique aux prêts d'études canadiens tout comme à ceux de l'Alberta, mais il vous faudra peut-être remplir des formulaires distincts. Sa durée est de six mois à la fois jusqu'à un maximum de 30 mois. Vous devez vous inscrire à nouveau au terme de chacune des périodes de six mois.

L'admissibilité au Régime d'exemption dépend essentiellement de trois choses : votre revenu, la taille de votre famille, et le montant de vos paiements de prêt étudiant. Si vous estimez avoir besoin du Régime d'exemption, informez-en EDULINX, votre banque et/ou le Centre de service national de prêts aux étudiants, ou consultez le site Web à www.alis.gov.ab.ca et cliquez sur la rubrique *Student Finance/Aide financière aux études*. N'oubliez pas de faire une demande pour le Régime d'exemption d'intérêts avant qu'il y ait défaut de paiement du prêt, sinon vous ne serez plus admissibles à ce programme.

Prolongation des périodes d'exemption d'intérêts : Dans certains cas, si vous avez épuisé votre recours au Régime d'exemption d'intérêts et que vous n'arrivez toujours pas à effectuer vos paiements, il est possible de profiter d'une prolongation du Régime d'exemption d'intérêts du gouvernement fédéral ou provincial, qui sera applicable jusqu'à cinq ans après la fin de vos études.

ÉVITEZ DE NE PAS EFFECTUER DE VERSEMENTS

En effectuant des versements mensuels réguliers, vous contribuez à l'établissement d'une bonne cote de solvabilité. En n'effectuant pas un versement sur votre prêt (défaut de paiement), vous subirez les conséquences suivantes :

- votre cote de solvabilité en souffrira;
- votre prêt sera acheminé à un organisme de recouvrement;
- tout remboursement de TPS ou d'impôt auquel vous aurez droit sera affecté au remboursement de votre prêt impayé;
- le gouvernement provincial et/ou le gouvernement fédéral peuvent engager des poursuites à votre rencontre.

suite page 13

NUMÉROS UTILES : POUR REJOINDRE LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT :

PRÊTS ÉTUDIANTS DE L'ALBERTA

EDULINX

1-866-827-0310

du lundi au vendredi

7h30 à 20h30 (heure locale)

www.edulinx.ca

PRÊTS ÉTUDIANTS DU CANADA

Centre de service national
de prêts aux étudiants (CSNPE)

1-888-815-4514

si vous fréquentez une

institution publique

(université, collège

communautaire)

ou

1-866-587-7452

si vous fréquentez une

institution privée

(collège professionnel,

école technique)

www.canlearn.ca

suite de la page 12

Révision des modalités

Si vos paiements relatifs à votre prêt étudiant de l'Alberta vous donnent du fil à retordre, c'est peut-être parce que votre durée de remboursement était un peu trop ambitieuse. Vous pouvez demander à EDULINX et/ou à votre banque de négocier une révision de votre contrat de prêt de manière à réduire vos mensualités et à étirer la durée de remboursement. Bien entendu, le contraire est également possible : si vous estimez être en mesure d'accélérer le remboursement de votre prêt, il s'agit alors d'aller sur le site www.edulinx.ca ou d'en faire part à EDULINX et/ou à votre banque.

Si vous avez bénéficié du Régime d'exemption d'intérêts pendant 30 mois, on s'attendra à ce que vous fassiez étaler le remboursement de votre dette sur 15 ans avant de réclamer à nouveau de l'aide. Cet allongement de la durée de remboursement devrait réduire vos mensualités de près de 25 %.

Si vous éprouvez des difficultés à combler vos mensualités relatives à votre prêt étudiant du Canada, veuillez communiquer auprès du Centre de service national de prêts aux étudiants.

Réduction de la dette liée aux prêts d'études canadiens

Vos difficultés financières persistent cinq ans après avoir quitté l'école? Il est possible d'obtenir une réduction de la dette que représente votre prêt d'études canadien. Ainsi, après que vous avez tiré le maximum de toutes les options existantes, le gouvernement fédéral peut rembourser une partie de votre prêt. Le montant maximal de réduction de la dette représente la moitié de votre prêt d'études canadien ou 10 000 \$, selon le moindre des deux montants. Si vos problèmes financiers persistent, d'autres réductions sont disponibles.

Tuyaux sur l'impôt

Et maintenant, les bonnes nouvelles! Vous pouvez réclamer un crédit d'impôt de 17 % à l'égard des intérêts versés sur le montant du prêt remboursé chaque année. En d'autres mots, vous récupérez une grosse tranche de l'intérêt que vous payez. Si vous avez terminé vos études cette année, n'oubliez pas que vous avez droit aussi à un crédit sur l'impôt pour vos frais de scolarité. Les règles qui s'appliquent à l'impôt sur le revenu sont révisées de temps à autre. Communiquez avec l'Agence du revenu du Canada en composant le 1-800-959-8281 ou consultez le site Web au www.cra-arc.gc.ca.

Services en direct

Le site Web EDULINX de service aux étudiants

EDULINX possède un site Web sécurisé et en libre-service qui vous permet de gérer votre prêt étudiant de l'Alberta en ligne. Ce site Web, dont l'adresse est www.edulinx.ca, vous permet de :

- mettre à jour vos renseignements personnels;
- examiner en direct à n'importe quel moment les informations courantes sur votre compte, y compris le solde de votre prêt et les relevés de compte;
- adapter vos versements à votre situation personnelle (changer le montant de vos versements, l'échéance et la date des versements)
- suivre une séance en ligne d'orientation à la sortie;
- imprimer et envoyer un formulaire de prélèvement automatique;
- effectuer un versement forfaitaire unique sur votre prêt étudiant de l'Alberta si vous participez au plan de prélèvement automatique;
- profiter d'un centre perfectionné de messages personnalisés qui vous rappelle les dates clés relatives à votre prêt étudiant;
- obtenir d'autres précisions concernant votre prêt étudiant de l'Alberta.

Si vous avez des questions concernant ce site Web, veuillez communiquer avec les Services d'aide en direct d'EDULINX en composant le 1-866-852-5629, ou consulter www.edulinx.ca



[Retour à la table des matières](#)

Foire aux questions :

Quand dois-je commencer le remboursement de mes prêts?

Vous devez commencer à rembourser vos prêts six mois après la fin de vos études ou après que vous aurez abandonné les études à temps plein (voir les pages 3 et 4).

Qu'arrive t-il si je ne peux régler les mensualités?

Communiquez avec EDULINX, votre établissement de crédit et/ou le Centre de service national de prêts aux étudiants pour discuter de vos options de remboursement. Votre représentant bancaire vous avisera des programmes à votre disposition, tels que le régime d'exemption d'intérêts, ou suggérera peut-être une révision des modalités de remboursement de votre prêt (voir aux pages 9 et 12).

En quoi consiste le régime d'exemption d'intérêts?

Le régime d'exemption d'intérêts est une composante des programmes d'aide financière aux études du Canada et de l'Alberta qui aide les étudiants éprouvant des difficultés à rembourser leurs prêts (voir les pages 12 et 13).

Dois-je avoir reçu des notes élevées pour être admissible au programme de réduction de la dette de l'Alberta?

Non, votre admissibilité au programme dépend de l'importance de votre prêt. Il ne s'agit pas d'une récompense accordée pour avoir obtenu des notes supérieures, et vous n'aurez pas à fournir un relevé de notes (voir aux pages 6, 7 et 8).



Qu'est ce qu'un défaut de paiement?

Un défaut de paiement survient lorsqu'un étudiant manque à ses obligations de remboursement. Communiquez avec EDULINX, votre établissement de crédit et/ou le Centre de service national de prêts aux étudiants. Il se peut qu'il existe des options susceptibles de vous aider.

Qu'arrivera t-il si je ne rembourse pas mon prêt étudiant?

Votre prêt sera en défaut. Ce manquement à vos engagements aura des incidences sur votre cote de solvabilité. Vous pourriez aussi :

- devoir faire face à des intérêts supplémentaires
- ne pas pouvoir obtenir une aide financière aux études dans le futur
- avoir affaire à une agence de recouvrement
- établir une mauvaise cote de crédit
- ne pas pouvoir obtenir des remboursements futurs d'impôt sur le revenu et de TPS
- faire l'objet de poursuites
- perdre vos droits au régime d'exemption d'intérêts

suite page 16

suite de la page 15

Qu'est-ce qu'un « trop-versé »?

Un trop-versé survient lorsque l'on établit qu'un étudiant a reçu plus d'argent que ce à quoi il avait droit. On s'aperçoit des trop-versés lorsque les demandes sont ré-évaluées ou vérifiées par le Bureau d'aide financière aux études, ou lorsqu'un étudiant abandonne des cours et que son programme n'équivaut plus à au moins 60 % d'un programme d'études à temps plein, et parfois pour d'autres raisons.

Dois-je rembourser tout l'argent?

Les prêts étudiants du Canada et de l'Alberta **doivent** être remboursés dans leur totalité. Les bourses et les subventions ne doivent pas être remboursées, sauf si un trop-versé doit être réglé (voir à la page 6).

Que dois-je faire si mon prêt a été confié à une agence de recouvrement?

Vous devez contacter l'agence de recouvrement en cause et négocier un calendrier de remboursement. Si l'agence de recouvrement a invoqué les tribunaux, vous devez payer la totalité de la dette résultant de la décision de justice (capital, intérêts et coûts).

Qu'arrive t-il si je déclare faillite et que les prêts étudiants sont inclus dans la déclaration?

La Loi sur la faillite et l'insolvabilité prévoit que les prêts étudiants ne peuvent être acquittés avant une période de dix ans après la fin des études. Cela signifie que les verse-

ments doivent continuer sur les prêts étudiants consentis, étant donné que ces dettes sont exclues de l'ensemble de vos biens pour la période de la déclaration. Pour tous les prêts étudiants non remboursés, il doit s'écouler trois ans à partir de la date de réception d'une quittance ordonnée par la cour pour solde de tout compte de votre prêt étudiant de l'Alberta.

EDULINX – C'est quoi?

EDULINX est le Centre de contrôle provincial responsable de tous les prêts aux étudiants accordés par le gouvernement de l'Alberta.

Qu'est-ce que le Centre de service national de prêts aux étudiants?

Le CSNPE est le Centre de contrôle national responsable de tous les prêts aux étudiants accordés par le gouvernement du Canada depuis le 31 juillet 2000.

Qu'est-ce que « l'établissement de crédit »?

« L'établissement de crédit » est l'institution financière ou la banque où vous avez négocié votre prêt. Par exemple, un prêt d'études de l'Alberta ou un prêt d'études canadien obtenu d'un prêteur précédent (qui ne soit pas EDULINX ou le Centre de service national de prêts aux étudiants).

suite page 17

suite de la page 16

Que veut-on dire par « taux préférentiel »?

Le taux préférentiel est le taux de référence établi par votre établissement de crédit; il est basé sur les modifications apportées aux taux de la Banque du Canada.

Qu'entend t-on par « durée de remboursement »?

La durée de remboursement est la période prévue (en mois) pour le remboursement de la totalité de votre prêt, sur la base de versements mensuels réglés à temps.

J'ai terminé mes études et j'ai reçu une remise pour la réduction de la dette. Si je reprends mes études plus tard, dois-je rembourser cette allocation?

Non, vous n'aurez PAS à rembourser l'aide reçue à partir du programme de réduction de la dette. Vous pourrez en outre être en mesure de toucher une autre remise à la fin de votre nouveau programme.

[Retour à la table des matières](#)

Nous sommes là pour vous aider

Il n'est pas très difficile de rembourser un prêt étudiant. Si toutefois cela vous semble impossible, la pire solution consiste à faire comme si le prêt n'existait pas. Il est avantageux pour tous – c'est-à-dire vous (bien sûr), EDULINX, votre banque et/ou le Centre national de prêts aux étudiants ainsi que le gouvernement – que vous réussissiez à honorer votre dette. C'est pourquoi autant de programmes sont mis en œuvre pour vous aider.

Si vous éprouvez des difficultés, il est fort probable que vous n'êtes pas le premier et que vous ne serez pas non plus le dernier. Communiquez avec EDULINX, votre banque et/ou le Centre national de prêts aux étudiants car ils sauront vous aider.

Où trouver de l'aide?

- EDULINX : 1-866-827-0310 du lundi au vendredi, 7h30 à 20h30 (heure locale); ou www.edulinx.ca
- Centre national de prêts aux étudiants : 1-888-815-4514 si vous fréquentez une institution publique (université, collège communautaire) ou 1-866-587-7452 si vous fréquentez une institution privée (collège professionnel, école technique); ou www.canlearn.ca
- Consultez notre site Web à www.alis.gov.ab.ca
- Communiquez avec le centre de financement des études de l'Alberta : à Edmonton, composez le 427-3722; vous pouvez composer sans frais le 1-800-222-6485 de partout au Canada.
- Communiquez par courriel avec le centre de financement des études de l'Alberta en utilisant le service sécurisé [e-Contact](mailto:Contact@alis.gov.ab.ca) disponible sur www.alis.gov.ab.ca
- Écrivez à : Alberta Student Finance, C.P. 28000 SUCC. PRINCIPALE, EDMONTON (ALBERTA) T5J 4R4

[Retour à l'index](#)